8 novembre 2024

Fusion-scission de la SICAV de droit français « R-co Target 2024 High Yield » par la SICAV de droit français « R-co 2 »

R-co Target 2024 High Yield, société d'investissement à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 834 014 078 RCS PARIS, dont le siège social est situé 29, avenue de Messine, 75008 Paris (ci-après, l'« OPCVM Scindé »)

Représentée par Monsieur Pierre BAUDARD, agissant en qualité de Président Directeur Général,

Et

R-co 2, société d'investissement à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 889 511 747 RCS PARIS, dont le siège social est situé 29, avenue de Messine, 75008 Paris agissant au titre de ses compartiments « R-co Conviction High Yield SD Euro », « R-co Target 2027 HY », « R-co Conviction Credit 12M Euro » et « R-co Target 2024 Continuity » (ci-après, l « OPCVM Absorbant »),

Représentée par Monsieur Pierre LECCE, agissant en qualité de Président Directeur Général.

Conformément à (i) la décision du Conseil d'Administration de l'OPCVM Scindé, ainsi que (ii) la décision du Conseil d'Administration de l'OPCVM Absorbant, toutes deux en date du 23 juillet 2024 et chacune complétée par une décision datée du 18 octobre 2024, il a été décidé de procéder à la fusion-scission de la SICAV de droit français « R-co Target 2024 High Yield » par l'OPCVM Absorbant, SICAV de droit français à compartiments, comme suit :

Pour les actions (actives) C EUR, D EUR, F EUR et IC EUR de l'OPCVM Scindé, il sera proposé aux actionnaires :

- Par défaut, les actions du compartiment R-co Conviction High Yield SD Euro (OPCVM à maturité moyenne) de la SICAV R-co 2, ou
- les actions du compartiment R-co Target 2027 HY (OPCVM à maturité 2027) de la SICAV R-co 2, ou
- les actions du compartiment R-co Conviction Credit 12M Euro (OPCVM à maturité courte) de la SICAV R-co 2, ou
- l'action D EUR du compartiment R-co Target 2024 Continuity (OPCVM à maturité très courte) de la SICAV R-co 2.

Pour les actions (actives) Nagelmackers D et Nagelmackers ID de l'OPCVM Scindé :

- Par défaut, l'action D EUR du compartiment R-co Target 2024 Continuity (OPCVM à maturité très courte) de la SICAV R-co 2, ou
- les actions du compartiment R-co Conviction High Yield SD Euro (OPCVM à maturité moyenne) de la SICAV R-co 2, ou
- les actions du compartiment R-co Target 2027 HY (OPCVM à maturité 2027) de la SICAV R-co 2, ou
- les actions du compartiment R-co Conviction Credit 12M Euro (OPCVM à maturité courte) de la SICAV R-co 2.

A l'issue de cette opération de fusion-scission, les avoirs des actionnaires de l'OPCVM Scindé seront investis par défaut dans les différents compartiments de la SICAV « R-co 2 ».

Modalités et conditions de l'opération :

Cette opération s'effectuera sur la base des valeurs liquidatives datées du 11 décembre 2024, calculées le 12 décembre2024.

L'apport effectué à l'OPCVM Absorbant par l'OPCVM Scindé correspondant à la totalité de son actif net entraînera, ipso facto, la dissolution de ce dernier.

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 18 octobre 2024.

Pour le bon déroulement de cette opération de fusion-scission, les rachats d'actions (et/ou millièmes d'actions) de l'OPCVM Scindé cesseront définitivement à compter du 6 décembre 2024 à partir de 12h01, de façon qu'aucun ordre ne soit exécuté sur la base des valeurs liquidatives de fusion.

L'OPCVM Scindé ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative de l'OPCVM Scindé sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 6 décembre 2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette opération, vous pouvez obtenir le rachat sans frais de vos actions (et/ou millièmes d'action) à tout moment, l'OPCVM Scindé et l'OPCVM Absorbant n'appliquant pas de commission de rachat.

Le nombre d'actions et/ou dix-millièmes d'action de l'OPCVM Absorbant à créer en rémunération des apports de l'OPCVM Scindé sera déterminé, à la date de fusion, par le rapport suivant

$$\frac{\text{Actif net de l'OPCVM Scindé}}{\text{Valeur liquidative de l'OPCVM Absorbant}}$$

Pour ces calculs, il sera tenu compte du fait que les actionnaires de l'OPCVM Scindé qui, en fonction de la parité d'échange déterminée, n'auraient pas droit à un nombre exact d'actions et dix-millièmes d'action de l'OPCVM Absorbant obtiendront le remboursement du rompu (correspondant à la différence entre la valeur des actions et/ou millièmes d'action de l'OPCVM Scindé remises, et la valeur des actions et dix-millièmes d'action de l'OPCVM Absorbant qu'ils auront reçues en échange) ou pourront verser en espèces le montant nécessaire à l'attribution de dix-millièmes d'action complémentaire.

Ce remboursement ou cette souscription complémentaire ne seront ni diminués ni majorés de frais et commissions de rachat ou de souscription, le jour de la fusion.

Conformément à l'article 411-63 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les créanciers de l'OPCVM Scindé et de l'OPCVM Absorbant participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet peuvent former opposition à celui-ci dans un délai de trente jours à compter de la publication de l'avis de fusion.

Le projet commun de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 24 octobre 2024.

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Les Documents d'Informations Clés et prospectus des OPCVM Scindé et Absorbant sont disponibles sur demande et gratuitement auprès de Rothschild & Co Asset Management – Service Clients – 29, avenue de Messine – 75008 Paris, par e-mail à l'adresse suivante : clientserviceteam@rothschildandco.com ou encore sur le site Internet (https://am.eu.rothschildandco.com).

Aussi, nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance des Documents d'Informations Clés.

Nous informons les investisseurs Suisses que les Statuts, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuels et semestriels de l'OPC pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Représentant et Agent Payeur en Suisse
Rothschild & Co Bank AG Zollikerstrasse 181 8034 Zurich

Nous vous invitons par ailleurs à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou responsable de compte pour toute information complémentaire concernant vos placements.

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Pour plus d'informations :
Service Clients
clientserviceteam@rothschildandco.com
https://am.eu.rothschildandco.com

À propos de la division Asset Management de Rothschild & Co

Division spécialisée en gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co, nous offrons des services personnalisés de gestion à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs. Nous articulons notre développement autour d'une gamme de fonds ouverts, commercialisés sous quatre marques fortes : Conviction, Valor, Thematic et 4Change, et bénéficiant de nos expertises de long terme en gestion active et de conviction ainsi qu'en gestion déléguée. Basés à Paris et implantés dans 9 pays en Europe, nous gérons plus de 31 milliards d'euros et regroupons près de 160 collaborateurs. Plus d'informations sur : www.am.eu.rothschildandco.com